



DATE : lundi 15 décembre 2025

APPEL A CANDIDATURES DANS UNE FONCTION DE SECRETAIRE DE DIRECTION DANS UNE ECOLE SECONDAIRE

Coordonnées du P.O.

Institut de la Sainte-Famille d'Helmet A.S.B.L.
5, Rue Chaumontel à 1030 Schaerbeek

Coordonnées de l'école

Institut de la Sainte-Famille d'Helmet (école secondaire)
9, Rue Chaumontel à 1030 Schaerbeek
Site web : www.sainte-famille.be

Date présumée d'entrée en fonction : 17 août 2026

Nature de l'emploi : Emploi à temps plein, définitivement vacant

Destinataires de l'appel :

Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction (appel interne et externe).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard **le vendredi 30 janvier 2026 à 18h00**

par envoi électronique avec accusé de réception à l'attention de

Monsieur Francis Littré, Président du Pouvoir Organisateur, à l'adresse flittre.saintefamille@gmail.com

et de Madame Florinda Diprima, Directrice, à l'adresse e1800814@sainte-famille.be

Le dossier de candidature comportera une lettre de motivation (de maximum 3 pages) et un CV récent et détaillé.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.

Les candidatures feront l'objet d'une première sélection sur base des critères administratifs.

Les candidats/candidates retenus/retenues seront auditionnés/auditionnées le mardi 10 ou mercredi 11 février 2026.

Coordinnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Madame Florinda Diprima, Directrice : e1800814@sainte-famille.be ou 02/216.61.81

Caractéristiques de l'école

L'Institut de la Sainte-Famille fut fondé en 1891 par la Congrégation des religieuses de la Sainte-Famille, originaire de Tielt (Flandre-Occidentale), qui avait fait l'acquisition d'un domaine avec un parc arboré dans le quartier d'Helmet à Schaerbeek. A l'origine pensionnat pour jeunes filles, l'Institut regroupe aujourd'hui une école secondaire et trois écoles fondamentales. Il appartient au réseau libre confessionnel catholique.

L'école secondaire compte aujourd'hui 650 élèves qui se répartissent entre un premier degré (commun et différencié) et des deuxième et troisième degrés d'enseignement général et technique. L'école offre un large panel d'options, notamment en qualification technique (techniques sciences et techniques sociales au deuxième degré ; agent d'éducation, technicien chimiste et technicien en environnement au troisième degré). Elle offre également la possibilité d'un enseignement en immersion en néerlandais.

Ecole dite en « encadrement différencié », l'Institut vit sa mixité culturelle et sociale comme un atout et veille, au quotidien, à mettre en œuvre un projet pédagogique qui s'appuie sur l'idée que “la pédagogie est l'affaire de tous”, comme un processus aux multiples acteurs où chacun a sa part (professeurs, élèves, parents, éducateurs, pouvoir organisateur, direction, ...). [Le projet pédagogique](#) s'articule autour de 4 axes (pédagogie du sens, pédagogie de la coopération, pédagogie différenciée, pédagogie d'insertion) qui vise à atteindre 5 objectifs :

- La mise en œuvre des valeurs définies par le projet éducatif
- Le développement de la personne dans toutes ses dimensions : corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles
- L'émancipation sociale et l'insertion professionnelle par l'acquisition de savoirs et de compétences spécifiques
- L'apprentissage d'une citoyenneté responsable
- L'éveil à la culture comprise comme ouverture sur le monde et sur autrui

L'Institut a mis en place une variété de dispositifs de soutien aux apprentissages : suivi individualisé, étude dirigée, projet Schola ULB, projet amarrages, bibliothèque, espace snoezelen, ...

De nombreux projets cherchent à cultiver l'esprit citoyen au sein de l'école : médiation par les pairs, eco-team, groupe sens, atelier journalisme, conseil des délégués, ... Des activités sportives et culturelles participent de ce même dynamisme.

L'Institut se prépare à relever les défis pédagogiques que constituent la mise en œuvre du tronc commun et de la réforme de l'enseignement qualifiant.



Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.
- Annexe 3 : Titres de capacité

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

La fonction de secrétaire de direction est accessible :

I. **Soit dans le respect des conditions visées à l'article 44 du décret du 6 juin 1994, à l'article 54sexies du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8 §1^{er}, 1° et 8 § 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux personnes remplissant les **conditions de titre**, notamment, mentionnées au point I. ci-dessous).**

I. Les conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire

Le/la candidat/e doit répondre aux conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques ;
- 2° Être porteur d'un des titres de capacité figurant dans l'AGCF du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;
- 3° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 4° Être de conduite irréprochable ;
- 5° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

II. **Soit dans le respect des conditions visées à l'article 42 §1^{er} du décret du 6 juin 1994, à l'article 53 §1^{er} du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8 §2 alinéa 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux **éducateurs en place, dans le respect des conditions mentionnées** au point II ci-dessous).**

II. Conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire :

- 1° Avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation ;
- 2° Être titulaire, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, avant cet engagement, d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, ou conformément à l'article 12quinquies du décret du 4 janvier 1999 (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou conformément au tableau qui suit (pour l'enseignement subventionné par la Communauté française) ;
- 3° Être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;

4° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction de sélection	Fonction exercée	Titres
Secrétaire de direction dans l'enseignement secondaire de plein exercice	Educateur	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Educateur
Secrétaire de direction dans l'enseignement de promotion sociale	Educateur-secrétaire	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Educateur-secrétaire

Annexe 2 : Profil de fonction

Le référentiel des missions

1° La production de sens

1.1 Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée dans le cadre du projet du PO, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.

1.2 S'intégrer à la vie scolaire. Maintenir des contacts réguliers avec les membres du personnel.

1.3 Mettre ses compétences au service des objectifs visés par le projet pédagogique, éducatif et d'établissement propre au réseau libre catholique.

1.4 Seconder efficacement la Direction dans la gestion administrative.

2° La gestion des ressources humaines

2.1 Être responsable de la gestion administrative des dossiers individuels des membres du personnel subsidié, ce qui comprend les relations avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le SPF Emploi, la Sécurité sociale, etc.

2.2 Être à la disposition de chaque membre du personnel pour répondre à toute question relative à leur situation administrative et statutaire, à l'explication de pièces administratives et pour la rédaction de réclamations éventuelles à introduire auprès des instances concernées.

2.3 En collaboration avec l'équipe de direction, veiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel.

3° L'information et la communication interne et externe

3.1 Recueillir et faire circuler de l'information relative à son domaine de responsabilités, en accord avec la direction, en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats.

3.2 Soigner la communication avec l'équipe de direction, les enseignants, les parents et les élèves.

3.3 Eclairer la Direction, et le cas échéant le PO, sur les textes légaux, l'évolution des diverses règlementations, les conditions d'engagement du personnel.

3.4 Traiter la correspondance relative à ses missions.

3.5 S'informer régulièrement et développer un réseau d'interlocuteurs y compris dans les fonctions similaires des autres écoles.

3.6 Assurer, dans le cadre de ses missions, les contacts avec les services du SeGEC, des services diocésains et de l'Administration.

4° La gestion administrative

4.1 Sur mandat du PO et de la Direction, assurer la gestion administrative de l'institution scolaire ainsi que tous les aspects des dossiers des membres du personnel, des dossiers administratifs des élèves, avec le soutien du personnel administratif et des éducateurs.

4.2 Tenir à jour l'échéancier-calendrier de l'école et mettre tous les documents nécessaires à la disposition de l'inspection, de l'homologation et des services de vérification.

4.3 Être responsable du classement des ressources documentaires, des documents administratifs concernant l'établissement scolaire et son personnel. Organiser l'archivage des pièces administratives ainsi que des documents officiels.

4.4 Garantir le respect des procédures légales en matière d'engagement du personnel statutaire. En collaboration avec la direction, se charger de la rédaction des contrats d'engagement, des déclarations DIMONA, ainsi que des documents d'engagement définitif.

4.5 Etablir les documents relatifs aux absences des membres du personnel et des documents pour les congés, les pensions et les questions salariales, exception faite du personnel sur fonds propres.

4.6 Gérer le volet administratif de l'organisation interne de l'école, par exemple : rédaction des procès-verbaux de délibération, seconder la Direction dans l'organisation des inscriptions et organisation des examens.

4.7 En accord avec l'équipe de direction, participer aux attributions et à la préparation de chaque nouvelle année scolaire.

5° La planification et gestion du développement personnel

5.1 S'enrichir de nouvelles idées, compétences et connaissances.

5.2 Avoir des entretiens de fonctionnement et d'évaluation réguliers avec la direction, en référence à sa lettre de mission et à son auto-évaluation.

5.3 Auto-évaluer régulièrement son fonctionnement professionnel et tirer de nouvelles lignes d'action ou de comportement.

5.4 Mettre à jour régulièrement ses connaissances juridiques et administratives en participant notamment aux formations organisées par l'Institut de formation de l'Enseignement catholique (IFEC). Acquérir les attestations de formation initiale des secrétaires de direction dans un délai de 2 ans, condition sine qua non à une nomination définitive.

La liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction de secrétaire de direction comprend :

Liste des compétences comportementales obligatoires :

1. Analyser l'information

2. Résoudre les problèmes

3. Travailler en équipe
4. S'adapter
5. Faire preuve de fiabilité
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication

Liste des compétences comportementales et techniques au choix du Pouvoir organisateur

1° Être exemplaire et capable de produire du sens

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, observer un devoir de réserve, de discréction et de confidentialité. Faire preuve de loyauté, de loyauté institutionnelle et respecter la dignité de la fonction. Faire preuve de fiabilité.	C	/3
b. Connaître et promouvoir les missions du système éducatif en Communauté française. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets éducatif et pédagogique de son Pouvoir organisateur et être à même de les porter loyalement.	B	/4
c. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. S'adapter.	C	/2
d. Être conscient de ses forces et points de développement, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction et en conformité avec sa lettre de mission.	B	/2
e. Acquérir une méthode de travail adéquate. Respecter les délais et échéances ; établir des priorités. Faire preuve d'organisation en cohérence avec la vie de l'école.	B	/3

2° Participer au pilotage de l'école au jour le jour

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Résoudre des problèmes. Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation, et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher	B	/2

b. Informer les membres du personnel, au jour le jour, dans le cadre de sa délégation, en conformité avec la législation scolaire et du travail.	B	/3
c. Se documenter et maîtriser les aspects juridiques et administratifs relatifs à un établissement scolaire. Connaître et maîtriser la gestion administrative scolaire. Posséder une capacité de synthèse et maîtriser les normes et opérations administratives et légales spécifiques à l'enseignement en général et au bon fonctionnement d'une école.	C	/6
d. Pouvoir utiliser les outils informatiques liés à la fonction : logiciels bureautiques de base et logiciels spécifiques à la gestion administrative et organisationnelle d'un établissement scolaire.	C	/3

3° Soutenir une dynamique d'amélioration continue de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Analyser l'information. Observer d'une manière objective et analyser le fonctionnement de son école sur le plan de l'organisation et des législations scolaire et du travail en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives, en collaboration avec la direction.	B	/3
b. Participer à une culture de travail collaboratif et d'échanges de bonnes pratiques en interne et en externe.	B	/3
c. Développer, stimuler ou soutenir les pratiques innovantes. Cultiver la curiosité.	A	

4° Travailler en équipe au service de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Agir en confiance. Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	C	/4
b. Prévenir et gérer les conflits.	A	

c. S'intégrer et travailler en équipe. Collaborer avec les partenaires du réseau et les instances extérieures, notamment avec l'Administration, en fonction des délégations reçues.	B	/6
---	---	----

Légende des niveaux de maîtrise des compétences

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.

Annexe 3. Titres de capacité (AGCF 14 mai 2009)

1) Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
- Candidat/bachelier en droit	- Licencié/master en droit
- Candidat/bachelier en sciences politiques	- Licencié/master en sciences politiques - Licencié/master en sciences du travail

2) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court

- Gradué/bachelier en droit
- Gradué/bachelier en gestion des ressources humaines
- Gradué/bachelier en administration et gestion du personnel
- Gradué/bachelier en sciences administratives et gestion publique
- Gradué/bachelier en relations publiques
- Gradué/bachelier en secrétariat-langues
- Gradué/bachelier en secrétariat
- Gradué/bachelier en secrétariat de direction

3) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long

1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
- Candidat en sciences administratives - Bachelier en gestion publique	- Licencié en Sciences administratives - Master en gestion publique

4) Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1

- Gradué/bachelier en secrétariat
- Gradué/bachelier en secrétariat-langues
- Gradué/bachelier en secrétariat de direction
- Gradué/bachelier en droit
- Gradué/bachelier en relations publiques

- Gradué/bachelier en sciences commerciales et administratives
- Gradué/bachelier en gestion des ressources humaines

Et leurs variantes actuelles

Bachelier assistant de direction (toutes options)
Candidat en sciences politiques et administratives (PE-TL)
Candidat en sciences politiques et relations internationales (PE-TL)
Candidat en sciences politiques et sociales (PE-TL)
ESEC : Sciences juridiques - droit
Graduat en droit (PE-TC)
Graduat en droit (PS-TC)
Graduat en gestion des ressources humaines (PE-TC)
Graduat en gestion des ressources humaines (PS-TC)
Graduat en relations publiques (PE-TC)
Graduat en relations publiques (PS-TC)
Graduat en relations publiques et accueil (PE-TC)
Graduat en secrétariat (PS-TC)
Graduat : secrétaire de direction (PE-TC)
Gradué : droit (PS-TC)
Gradué : relations publiques et accueil (PE-TC)
Gradué : sciences juridiques (PE-TC)
Gradué : secrétariat (PE-TC)
Gradué : secrétariat de direction (PE-TC)
Gradué : secrétariat de direction (PS-TC)
Gradué : secrétariat des services de santé (PE-TC)
Gradué : secrétariat et langues modernes (PE-TC)
Gradué : secrétariat médical (PE-TC)
Gradué : secrétariat médico(cal)-social (PE-TC)
Gradué : secrétariat technique (PE-TC)
Gradué communication d'entreprise, organisation et développement personnel (PS-TC)
Gradué en accueil (PE-TC)
Gradué en relations publiques et accueil (PE-TC)
Gradué en secrétariat correspondance (PE-TC)
Gradué en secrétariat médical et social (PE-TC)
Gradué gestion et administration du personnel (PS-TC)
Gradué hôtesse d'accueil (PE-TC)
Licence en affaires publiques et internationales (PE-TL)
Licence en sciences politiques - Orientation : relations internationales (PE-TL)
Licence en sciences politiques - relations internationales (PE-TL)
Licence en sciences politiques (PE-TL)
Licence en sciences politiques et administration publique (PE-TL)
Licence en sciences politiques et administratives (PE-TL)
Licence en sciences politiques et relations internationales (PE-TL)
Licence en sciences politiques et sociales (PE-TL)
Licence en sciences politiques, orientation administration (PE-TL)
Licence en sciences politiques, orientation sociopolitique (PE-TL)
Licence en théorie politique (PE-TL)

Master en politique internationale (PE-TL)
Master en sciences administratives (PE-TL)
Master en sciences politiques et relations internationales (PE-TL)
Technicien supérieur en secrétariat (PE-TC)
Technicien supérieur en secrétariat correspondance (PE-TC)
Technicien supérieur en secrétariat de direction (PE-TC)
Technicien supérieur en secrétariat des services de santé (PE-TC)
Technicien supérieur en secrétariat langues modernes (PE-TC)
Technicien supérieur en secrétariat médical (PE-TC)
Technicien supérieur hôtesse d'accueil (PE-TC)